

# UE Spécialisation 2: Stage, analyse & régulation des pratiques

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 1.5
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- > En savoir plus : site web de la formation <https://dep-psycho.parisnanterre.fr>

## Présentation

---

Cet EC constitue une découverte des métiers de la psychologie sous la supervision de référent.e.s praticien.ne.s et universitaires. Il consiste en l'observation des activités menées par un.e psychologue ou autre professionnel.le réalisant des tâches connexes à la pratique professionnelle de psychologue (psychiatre, infirmière, éducateur ou éducatrice spécialisé.e, etc.).

## Objectifs

---

Stage : découvrir les milieux professionnels d'exercice de la spécialité envisagée. Observer les professionnel.le.s en situation concrète de travail. Connaître les conditions d'exercice des métiers observés. Connaître les publics auxquels s'adressent les psychologues de la spécialité. Analyse et régulation des pratiques professionnelles TD : réfléchir sur les rôles et fonctions des professionnel.le.s observé.e.s. Être capable de rendre compte de son expérience dans un groupe et de réfléchir collectivement à la diversité des expériences des membres du groupe. Être capable de prendre du recul (personnel, théorique, institutionnel...) dans l'analyse des expériences de stage et des difficultés rencontrées ou observées.

Modalités :

Stage :

Durée : La durée minimum du stage est de 70 heures (et ne devra pas excéder 168h très grand maximum).

Contenu : il s'agit d'un stage d'observation, aucune intervention n'est exigée de la part de l'étudiant.e qui doit cependant être en contact direct avec les professionnel.le.s et les observer dans leurs interactions avec les publics de la spécialité (travailleurs, patients, enfants, groupes...).

Lieux de stages : attention, ils dépendent de la spécialité choisie.

Période : Le stage pourra être réalisé uniquement au cours du 2nd semestre de la Licence 3 (il est donc impossible d'effectuer le stage au cours du semestre 1). La demande de convention auprès du bureau des stages ne pourra être effectuée qu'après l'inscription pédagogique dans les blocs de spécialité du S2 (donc pas avant courant décembre, aucune dérogation possible).

TD :

Effectif : environ 20 étudiant.e.s.

Durée et régularité : 2h X 12 semaines

Attention : le stage doit se chevaucher avec le TD sur au moins 30% du temps (4 semaines).

Documents pédagogiques et formalités administratives :

Les modes d'emploi des stages des différentes spécialités sont téléchargeables à cette adresse : <https://dep-psycho.parisnanterre.fr/navigation/licence-3/stages-et-conventions-l3/>

Les stages doivent OBLIGATOIREMENT faire l'objet d'une CONVENTION DE STAGE entre l'institution de stage, l'Université Paris Nanterre et l'étudiant.e (voir service de convention de stage au bâtiment E ; <https://reseau.pro.parisnanterre.fr/index.php/orientation>).

Avant de demander l'édition de la convention auprès du bureau des stages, l'étudiant.e. doit IMPÉRATIVEMENT solliciter et obtenir un AGREMENT ECRIT auprès d'un.e enseignant.e référent.e de la spécialité choisie (se renseigner auprès de l'enseignant.e de son TD de régulation ou auprès du ou de la responsable de stage de la spécialité). Cet agrément devra OBLIGATOIREMENT être présenté lors du rendez-vous auprès du bureau des stages.

A la fin du stage, l'étudiant.e doit recevoir une ATTESTATION DE STAGE sur papier à en-tête avec tampon de l'institution et le nom et la signature du ou de la référent.e professionnelle ayant encadré le stage. Cette

attestation doit préciser le nombre d'heures de stage effectuées et comporter une appréciation qualitative du ou de la référent.e professionnelle.

Veiller à conserver les photocopies et/ou originaux de ces documents pour les démarches ultérieures (candidature Master, etc.).

#### ERASMUS

Les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'université Paris Nanterre qui projettent d'effectuer l'année universitaire (1 semestre ou les 2) dans le cadre du programme ERASMUS+ doivent au plus tôt se renseigner auprès de leur coordinateur pédagogique pour connaître les modalités particulières qui s'appliquent à l'EC Stage. Dès leur inscription dans la spécialité choisie pour le semestre 2, se renseigner plus spécifiquement auprès du responsable de l'EC stage de cette spécialité.

Consulter également la page Erasmus de l'UFR : <https://dep-psycho.parisnanterre.fr/navigation/erasmus-spse/>

BONUS AU DIPLOME (stage non obligatoire) :

Toutes les demandes de stage dans le cadre d'un bonus au diplôme (hors stage obligatoire) font l'objet d'une procédure particulière. Pour en connaître les modalités, s'adresser au secrétariat de L3.

Code de déontologie des psychologues (2012). <http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/LE-CODE.html>

## Évaluation

---

Sessions 1 et 2 : présences et participations aux TD de suivi de stage professionnel (assiduité impérative) + attestation de stage + rapport de stage réalisé par l'étudiant.e

Pas d'examen dérogatoire

## Liste des enseignements

---

- Stage et Analyse & régulation des pratiques: Psy Sociale
- Stage et Analyse & régulation des pratiques: Psy du Développement
- Stage et Analyse & régul des pratiques:Psy apprentissages ou Neuropsychy
- Stage et Analyse & régul des pratiques:Psypath Clin Empirique et TCC
- Stage et Analyse & régul. des pratiques: Psychologie du travail, ergonomie et orientation
- Stage et Analyse & régul des pratiques: Psypath Clin Psychanalytique

## Bibliographie

---